

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1109/2019
Date: 30 octobre 2019
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2015.GEF.1748
Classification: Non classifié

Postulat 039-2016 Stucki (Berne, PS) *Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins*

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), arrête :

- 1) le rapport *Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins* et le communiqué de presse à ce sujet sont approuvés ;
- 2) vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport susmentionné.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne

Annexes

- Rapport *Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins*